CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E188212** **VALABLE JUSQU'AU** **22/07/2027**

ÉDITÉ LE 21/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/08/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NICE

Siret : 831 996 038 00020

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 831996038

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F43225L8633/003166339/28

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP F43225L8633/003166339/28

Situation fiscale et sociale : A jour au 26/01/2026

Raison sociale : HAIKEL.BAT

Sigle : HAIKEL.BAT

27 RUE CAFFARELLI
06000 NICE

Téléphone : **Fax :**

Portable : 06 10 10 28 47

Responsabilité légale :
BEN HASSEN HAIKEL PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.haikelbat.fr

E-mail : haikelbat06@gmail.com

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 155 589 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)		23/07/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

21/09/2026 12:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.